

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

Septembre 2021 | N° 9

UNION EUROPÉENNE



Transport routier : le nouvel esclavagisme

Salaires, primes, législations, régimes de sécurité sociale, conditions de travail : autant de sources d'inégalités entre les entreprises de transport routier et les chauffeurs en Europe. Autant de leviers d'exploitation pour des acteurs du marché sans scrupules. De la liberté de circulation des personnes et des marchandises à une nouvelle forme d'esclavagisme, le secteur est le produit de 64 ans d'évolutions et de dérégulations économiques, juridiques, politiques et sociales. Ce n'est pas une fatalité : la tendance peut être inversée.

PAGE 5

INTERNATIONAL

Élections fédérales allemandes 2021 : l'ère après-Merkel

PAGE 2

Avec les élections fédérales allemandes de ce 26 septembre, c'est l'ère après-Merkel qui s'ouvre. Entre inégalités sociales, urgence climatique, pression exercée par l'extrême droite sur la démocratie allemande... les défis sont de taille. Tour d'horizon des implications syndicales et citoyennes dans une perspective européenne.

SOCIAL

Les Gilets jaunes belges : une nouvelle époque du mouvement social ?

PAGE 9

Le mouvement des Gilets jaunes a émergé en Belgique en 2018 comme une nouvelle forme de contestation sociale. Peut-il pour autant être qualifié de mouvement social ? Et dans quelle mesure ses revendications indiquent-elles un changement dans la manière de pratiquer la politique ? Cet article élucide ces questionnements à la lumière de théories établies sur les mouvements sociaux.

INTERVIEW

Fiscalité immobilière : un instrument pour la justice sociale ?

PAGE 13

Depuis la dernière réforme de l'État, les Régions sont dotées de nombreux nouveaux outils fiscaux, notamment en matière de fiscalité immobilière. Les réformes empruntées par les gouvernements régionaux diffèrent, tout comme leur rythme d'exécution. De ce que l'on sait à ce stade, que peut-on tirer comme enseignements en termes de justice sociale et de cohérence d'ensemble ?

Allemagne

Élections fédérales 2021 : l'ère après-Merkel

> Thomas MIESSSEN (*) et Christoph BRÜLL (**)

Avec les élections fédérales allemandes de ce 26 septembre, c'est l'ère après-Merkel qui s'ouvre. Entre inégalités sociales, urgence climatique, pression exercée par l'extrême droite sur la démocratie allemande... les défis sont de taille. Tour d'horizon des implications syndicales et citoyennes dans une perspective européenne.

« **D**e nombreux salariés allemands vivent le deuxième été depuis l'émergence du COVID-19 avec des sentiments extrêmement mitigés. »¹ C'est ce que révèlent les derniers enseignements de l'enquête représentative sur la population active menée par la Fondation Hans Böckler², depuis le printemps 2020. « D'une part, le nombre de personnes craignant de perdre leur emploi à cause de la pandémie en juillet 2021 est moindre qu'en hiver 2020. Le taux est passé de 13% en novembre 2020 à 8% à l'été 2021. La proportion des personnes qui perçoivent la situation actuelle comme stressante sur le plan familial, financier ou professionnel a également diminué ces derniers mois et s'est stabilisée au niveau de l'été 2020 (...). 59% des personnes interrogées en juillet dernier se sont par contre déclarées insatisfaites de la politique anti-crise actuelle du gouvernement fédéral allemand. Près de 90% des personnes interrogées sont préoccupées par la cohésion sociale de la société et par l'augmentation des inégalités sociales. Un taux qui ne varie pratiquement pas à travers le temps. »³

Régression sociale

Les données des centres de recherche comme celui de la Fondation Böckler indiquent toutes une régression sociale en Allemagne : « Les revenus sont plus inégalement répartis aujourd'hui qu'il y a deux ou trois décennies et la richesse est plus concentrée que dans presque tous les autres pays européens. (...) La mobilité sociale est relativement faible : les riches restent généralement riches, les pauvres restent pauvres et le statut social des enfants dépend fortement du foyer parental. Plus récemment, les inégalités n'ont guère diminué, malgré une conjoncture économique favorable. »⁴ Le coefficient de Gini qui

reflète les inégalités reste proche de 0,30 selon les rapports annuels d'Eurostat. En comparaison, celui de la Belgique avoisine les 0,25, ce qui représente une inégalité moindre⁵.

Les causes des régressions en matière d'inégalités de revenus sont avant tout à chercher dans les réformes néolibérales du chancelier Gerhard Schröder (SPD, alors en coalition avec les Verts), auxquelles les gouvernements successifs de Merkel n'ont pas touché en substance : « Surtout au début des années 2000, l'écart entre les revenus s'est considérablement agrandi. Cette évolution est liée à l'augmentation des emplois atypiques – temps partiel, travail à durée déterminée ou mini-jobs – au cours de cette période. »⁶ Le secteur des bas salaires est depuis lors un des plus importants en Europe. Alors qu'il concerne près de 10% des travailleur·ses dans les autres économies de l'Europe de l'Ouest, il représente le double en Allemagne. En chiffres absolus, plus de huit millions de travailleur·ses allemand·es ont de faibles revenus, malgré leur travail⁷. Force est de constater que l'introduction d'un système de salaire minimum légal, le 1^{er} janvier 2015 n'a, à ce stade, pas pu remédier à cette situation. Le montant du salaire minimum de 8,5€/h avait été fixé délibérément trop bas pour être un instrument de lutte contre la pauvreté, et ce afin d'obtenir l'accord des partis de droite à ce dispositif. Depuis son lancement, la confédération syndicale allemande, le DGB, mène campagne pour augmenter substantiellement le salaire minimum, les taux de couverture de négociation collective et des systèmes de protection sociale liés, notamment pour des groupes particulièrement vulnérables.

Pour Ulrich Schneider, le président de la coupole d'organisations allemandes de lutte contre la pauvreté, la situation est extrêmement claire : « Pendant des années, les succès économiques

1. HANS BÖCKLER FOUNDATION, « Weniger Erwerbstätige fürchten um Job, Belastungsgefühle sinken, aber hohe Unzufriedenheit », actualisé le 03/08/21, [En ligne], <https://www.boeckler.de/de/pressemitteilungen-2675-weniger-erwerbstatige-furchten-um-job-belastungsgefuhle-sinken-aber-hohe-unzufriedenheit-34600.htm>

2. La Fondation Hans Böckler est proche du DGB, la confédération syndicale allemande. Pour des informations sur les syndicats allemands : <http://fr.worker-participation.eu/Systemes-nationaux/Pays/Allemagne>

3. HANS BÖCKLER FOUNDATION, *ibid.*

4. HANS BÖCKLER FOUNDATION, « Soziale Ungleichheit in Deutschland » actualisé le 10/03/21, [En ligne], <https://www.boeckler.de/de/auf-einen-blick-17945-20845.htm>

5. EUROSTAT, « Coefficient de Gini du revenu disponible équivalent - enquête EU-SILC », actualisé le 02/09/21, [En ligne], https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_di12&lang=fr (consulté le 16/08/21)

6. HANS BÖCKLER FOUNDATION « Ungleichheit geht kaum zurück », actualisé le 02/19 [En ligne] <https://www.boeckler.de/de/boeckler-impuls-ungleichheit-geht-kaum-zurueck-4416.htm>

7. THE PROJECT WORKING, YET POOR (WorkYP), <https://workingyetpoor.eu>

n'ont pas atteint les pauvres (avec ou sans emploi). Ils sont largement ignorés dans les plans de sauvetage de la crise actuelle. Il s'agit non seulement d'un cas d'ignorance politique ridicule, mais aussi d'un refus délibéré de la part du gouvernement fédéral.»⁸

Vers un avenir plus social et sûr

«Echt gerecht»⁹ – «Véritablement juste» est le titre ainsi choisi pour la campagne du DGB dans le cadre des élections fédérales de ce 26 septembre : «En tant que Confédération allemande des Syndicats, nous ne voulons pas le *statu quo* "pré-Corona". Nous voulons la sécurité dans le changement. C'est pourquoi nous appelons les partis à travailler pour un avenir meilleur, plus social et plus sûr. En d'autres termes : VÉRITABLEMENT JUSTE ! Le prochain parlement a la responsabilité de tout faire pour préserver les emplois, renforcer nos systèmes sociaux et répartir équitablement les coûts de la crise. Le renforcement des négociations collectives, des investissements importants et une réforme du système fiscal en sont les facteurs clés.»¹⁰

Pour le DGB, la démocratie au travail doit également être au centre de l'attention. À ce stade, il y a des engagements des partis de droite à ne pas toucher au *statu quo* et des promesses d'étendre la couverture ou les domaines de la part des partis de gauche. «C'est une nouveauté dans l'histoire des relations entre les chrétiens-démocrates

“ Les succès économiques n'ont pas atteint les pauvres, largement ignorés dans les plans de sauvetage de la crise. ”

et les syndicats, non exempt de controverses : récemment, le candidat à la chancellerie de la CDU, Armin Laschet, et le président du DGB, Reiner Hoffmann, ont écrit un panégyrique commun pour le journal *Handelsblatt*, faisant l'éloge de septante ans de cogestion du charbon et de l'acier et de la "coopération constructive entre le travail et le capital".»¹¹

Historiquement proche des milieux syndicaux, le SPD a connu une longue traversée de désert dans les sondages au niveau fédéral, tendance qui est en train de s'inverser quelque peu ces dernières semaines. Toutefois, la question de l'héritage des réformes menées par le gouvernement Schröder reste une plaie qui peine à se cicatrifier au sein d'un parti qui éprouve égale-

ment de grandes difficultés à trouver son public. Les temps où la figure emblématique du travailleur industriel et la promesse de mobilité sociale étaient au centre du discours politique social-démocrate semblent révolus depuis longtemps. Force est de constater que le parti de La Gauche («Die Linke») ne parvient pas non plus à attirer cet électeur.

Le défi du changement climatique

Très récemment, les inondations de l'été à l'ouest du pays ont remis la question climatique et écologique de nouveau au centre des débats électoraux. Les mass-médias du pays s'étaient refusés à en faire la question centrale pour l'avenir, la réduisant tout au plus à un problème parmi d'autres, malgré les hauts taux d'approbation des Verts montant au-delà des 25 % dans les sondages.

Côté syndical, une charte de transformation a été réalisée et présentée aux candidat·es à la chancellerie lors d'un débat virtuel fin août. La charte résume en dix points les demandes syndicales majeures en matière de transition sociale, écologique et démocratique. Les nécessités de nouveaux financements y sont d'abord mises en avant. Des calculs conjoints d'instituts macroéconomiques proches des syndicats et des employeurs ont souligné le besoin d'investissements additionnels de 450 milliards d'euros sur dix ans pour une «infrastructure adaptée à l'ère post-fossile»¹². Le défi environnemental rencontre ici la nécessité d'investir dans l'infrastructure publique, singulièrement délaissée ces dernières décennies. Par la suite, la charte insiste essentiellement sur la dimension sociale de la transition, sur le concept de travail de qualité («Gute Arbeit»¹³) ainsi que sur la participation et la dimension européenne.

Un des sujets les plus controversés en matière de transition est la date de sortie très tardive du charbon de l'Allemagne¹⁴, prévue seulement pour 2038, donnant ainsi au secteur une durée de vie inégalée en Europe, à part en Pologne. Il y a dix ans, Oxfam avait calculé que le secteur du charbon du pays cumulait à lui seul plus d'émissions de CO₂ que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne¹⁵ (hormis l'Afrique du Sud). Entretemps, l'Allemagne est sortie du secteur de la houille, mais les engagements de Paris, auxquels elle a souscrit, semblent toujours difficilement atteignables dans ce cadre¹⁶. Sept centrales de lignite – dont trois localisées à proximité de la frontière belge – émettent à elles seules toujours plus de CO₂ que la Belgique entière¹⁷. Le candidat de la CDU à la succession de Merkel, Achim Laschet, originaire d'Aix-la-Chapelle et d'ascen-

8. DER PARITÄTISCHEN GESAMTVERBANDES, «Der Paritätische Armutsbericht 2020», [En ligne], <https://www.der-paritaetische.de/themen/sozialpolitik-arbeit-und-europa/armut-und-grundsicherung/armutsbericht/>

9. Echt gerecht | DGB

10. *Ibid.*

11. HANS BÖCKLER FOUNDATION, «Darf's etwas mehr sein?», actualisé en avril 21, [En ligne] <https://www.boeckler.de/de/magazin-mitbestimmung-2744-darfs-etwas-mehr-sein-34614.htm>

12. HANS BÖCKLER FOUNDATION, «450 Milliarden Euro Extra-Investitionen über 10 Jahre bringen große Fortschritte für zukunftsfähige Wirtschaft – Studie von IMK und IW», actualisé le 18/11/19, [En ligne] <https://www.boeckler.de/de/pressemitteilungen-2675-450-milliarden-euro-extra-investitionen-ueber-10-jahre-bringen-grosse-fortschritte-fuer-18613.htm>

13. DGB, «Was ist der DGB-Index Gute Arbeit?», [En ligne] <https://index-gute-arbeit.dgb.de/dgb-index-gute-arbeit/was-ist-der-index>

14. CLEAN ENERGY WIRE, «German debate about coal end date 2038 heats up in election campaign», actualisé le 02/08/21, [En ligne] <https://www.cleanenergywire.org/news/german-debate-about-coal-end-date-2038-heats-election-campaign>

15. OXFAM DEUTSCHLAND, «Klimaschädlichste Form der Energiegewinnung wird weiter ausgebaut», [En ligne] https://www.oxfam.de/system/files/infoblatt_kohlekraftwerke_in_deutschland_final_fs.pdf

16. <https://twitter.com/3eintelligence/status/1430453307357732864>

17. Voir <https://www.mdr.de/et/https://www.climat.be>

dance belge du côté de ses grands-parents, a vécu ces dernières années, comme ministre-président de la Rhénanie du Nord-Westphalie, des débats particulièrement vifs à cet égard, notamment avec les organisations environnementalistes. Les décisions du passé lui sont autant reprochées qu'une trop grande proximité avec les milieux industriels allemands. Des ONGs proposent notamment des réformes fondamentales des registres de transparence¹⁸. Des débats semblables peuvent être observés dans les discussions autour de la récente

« La démocratie allemande est mise sous pression par de nouvelles formes de terrorisme d'extrême droite. »

loi allemande sur la chaîne d'approvisionnement. On y retrouve un lobbying patronal particulièrement agressif. Pas question pour eux de prendre davantage en considération les besoins de travailleur·ses du Sud et de l'environnement lors de processus de production qui sont de plus en plus intégrés et globalisés. Dans ces débats, les partis gouvernementaux et de droite n'y ont en grande partie que promu les intérêts patronaux. Des organisations de la société civile parlent de « corporate capture », terme aussi utilisé pour décrire la manière dont les autorités allemandes défendent les brevets BioNTech-Pfizer contre toute demande d'accessibilité universelle des vaccins contre le COVID-19¹⁹.

Des élections sous surveillance

Les organisations syndicales et sociales allemandes sont, par ailleurs, très inquiètes concernant les défis relativement nouveaux que posent ces élections. Il y a d'abord des risques de manipulations de celles-ci par des acteurs externes, notamment via la communication numérique. Pour contrer ce risque, le DGB et d'autres organisations participent à une alliance nouvelle pour la sécurité des élections²⁰.

La démocratie allemande est également mise sous pression par de nouvelles formes de terrorisme d'extrême droite. L'assassinat du politicien de la CDU Walter Lübcke en est sans doute l'exemple le plus emblématique. Des alliances d'ONGs recensent aujourd'hui 20.000 personnes sur des listes noires (« Feindeslisten ») d'organisations d'extrême droite violentes²¹. Les débats à cet égard sont de plus en plus âpres, notamment dans les régions de Saxe et de Thuringe.

L'AfD, parti fondé en 2013 par des professeurs d'économie orthodoxes²² et de patrons très conservateurs et anti-égalitaires, se présente aujourd'hui comme un parti qui défie de plus en plus la démocratie allemande. C'est que ce parti a glissé rapidement vers l'extrême droite, notamment dans le contexte de la soi-disant crise migratoire de 2015. Une nouvelle étude approfondie à la demande du DGB conclut : « L'AfD n'est pas un parti qui défend les intérêts des travailleurs salariés. Au contraire : au lieu de propositions concrètes de solutions, il tente seulement de faire de la propagande. Et les propositions qu'ils font visent à soutenir les indépendants et les entreprises multinationales. »²³

La candidature pour la CDU en Thuringe, de l'ancien président de l'Office des Services de Renseignements intérieurs, Hans-Georg Maassen, préoccupe également les observateurs, y compris dans les rangs plus progressistes de la CDU. Massen est devenu un symbole pour tous ceux qui dénoncent une prétendue gauchisation ou social-démocratisation de la démocratie chrétienne pendant les années Merkel. Lui-même avait été écarté des services il y a trois ans. Les actuels responsables des mêmes services de renseignement intérieurs dénoncent son agenda aux positions anti-migration et antisémite.

La renommée revue critique des *Blätter für deutsche und internationale Politik* s'interroge par ailleurs sur la responsabilité très lourde de la presse tabloïde allemande dans la promotion des idées de droite extrême et d'extrême droite. Albrecht von Lucke, un des rédacteurs des *Blätter*, les considère d'ailleurs comme une opposition extra-parlementaire de droite²⁴, largement responsable de la dislocation de l'opinion publique allemande vers la droite, alors que les sondages indiquent par ailleurs une beaucoup plus grande sensibilité sociale chez les Allemand·es²⁵.

Sur le plan électoral, le suspense reste entier à l'approche du scrutin. Les derniers sondages indiquent qu'il ne sera probablement pas possible de former un gouvernement de coalition avec deux partis (si l'on considère comme un bloc la CDU/CSU qui constitue un seul groupe parlementaire). Pour la première fois depuis les années 1950, un gouvernement tripartite est donc une réelle possibilité au niveau fédéral. Le public belge peut donc s'attendre à un scénario auquel il est habitué : une longue phase de négociations pour la formation d'un gouvernement. #

(*) Responsable Europe
au département international de la CSC
(**) Assistant professeur au Luxembourg
Centre for Contemporary and Digital History (C²DH)

18. <https://www.lobbycontrol.de/>

19. Voir L. OBERNDORFER, O. PRAUSMÜLLER « Au bord d'un « échec moral catastrophique » : l'Europe persiste et signe ? » *Démocratie*, mai 21 de *Démocratie*

20. DGB, « Fairer, digitaler Wahlkampf », [En ligne] <https://www.dgb.de/themen/++co++408d4c08-ba13-11eb-82b1-001a4a160123;https://campaign-watch.de/leitfaden/>

21. Voir <https://correctiv.org/menschen-im-fadenkreuz/>

22. Pour approfondir les débats autour de l'orientation économique allemande au sein de l'Europe, voir T. MIESSEN, « D'urgence de véritables politiques macroéconomiques ! », interview de Heiner Flassbeck, *Démocratie* septembre 21.

23. DGB, « Die AfD vor der Bundestagswahl 2021 », [En ligne] <https://www.dgb.de/++co++8d1db6d8-ff42-11eb-9235-001a4a160123>

24. A. VON LUCKE, « Rechte APO mit medialer Macht », *Blaetter*, mars 21 [En ligne] <https://www.blaetter.de/ausgabe/2021/maerz/rechte-apo-mit-medialer-macht>

25. COMMISSION EUROPÉENNE, « New Eurobarometer survey shows Social Europe is a top priority for large majority of EU citizens » [En ligne] <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?angld=de&catId=89&furtherNews=yes&newsId=9940>



© Roberto Parrillo

 UNION EUROPÉENNE

Transport routier : le nouvel esclavagisme

> Roberto PARRILLO (*)

Salaires, primes, législations, régimes de sécurité sociale, conditions de travail : autant de sources d'inégalités entre les entreprises de transport routier et les chauffeurs en Europe. Autant de leviers d'exploitation pour des acteurs du marché sans scrupules. De la liberté de circulation des personnes et des marchandises à une nouvelle forme d'esclavagisme, le secteur est le produit de 64 ans d'évolutions et de dérégulations économiques, juridiques, politiques et sociales. Ce n'est pas une fatalité : la tendance peut être inversée.

L'histoire commence le 25 mars 1957 avec la signature du Traité de Rome, qui prévoit la libre circulation des marchandises, des personnes et des services. Le « marché commun » suppose la mise en place de dispositifs assurant que la concurrence n'est pas faussée. Mais s'agissant des travailleurs, le droit du travail reste pour l'essentiel de compétence exclusive des États membres. Il en va de même pour les impôts et la sécurité sociale.

Lorsque la relation de travail relève de plusieurs pays, la règle a longtemps été, conformément aux règles habituelles en matière de contrats civils, que les parties choisissent librement la loi du contrat de travail. Il a fallu attendre 1980 pour que soit introduit le principe que le choix des parties ne peut pas priver le travailleur des dispositions impératives du pays où s'exécute le travail.

En matière de sécurité sociale, la règle est qu'on est assujéti au régime du pays où l'on travaille. Cette règle est cependant assortie d'exceptions, notamment en cas de « détachement », c'est-à-dire des situations où un travailleur normalement occupé dans un pays déterminé est envoyé en mission temporaire dans un autre pays. Ce principe est en soi dans l'intérêt de toutes les parties. Sauf qu'il existe des abus dans sa mise en œuvre.

La règle est que le détachement est attesté par un certificat délivré par l'organisme de sécurité sociale du pays d'origine. Il est notoire que certains pays (de l'Est) délivrent de tels documents sans vérifier qu'il s'agit bien d'un « vrai » détachement. La Cour européenne de justice a décidé que les pays d'accueil ne peuvent pas contester les certificats délivrés par les autres États membres,

même lorsqu'il y a un abus manifeste. C'est de là que proviennent les conséquences négatives que nous connaissons aujourd'hui en matière de dumping social et de concurrence déloyale dans le secteur du transport routier.

Rétroactes

En 2004, l'Union européenne a été rejointe par dix nouveaux États membres : la Pologne, la Lituanie, la Slovaquie, Chypre, Malte, la Tchéquie, la Lettonie, la Hongrie, l'Estonie et la Slovénie. Il ne faudra pas attendre longtemps pour que les moyennes et grandes entreprises installent des succursales dans certains de ces nouveaux États membres (en particulier en Pologne) et commencent à pratiquer le dumping social. Il s'agit, par exemple, pour une entreprise d'ouvrir un siège en Pologne employant deux-cents

chauffeurs. Seule une infime partie de ceux-ci travaillent en Pologne ou à partir de la Pologne, le reste des travailleurs est envoyé en France, en Belgique, aux Pays-Bas, etc. Ils travaillent alors principalement dans ces pays ou à partir de ceux-ci.

On voit fleurir presque en même temps une foule d'intermédiaires qui proposent aux sociétés de transport d'Europe de l'Ouest d'ouvrir un siège fictif pour pouvoir disposer d'une main-d'œuvre bon marché sans avoir à investir massivement dans les pays de l'Est. C'est ce qu'on appelle communément des sociétés «boîtes aux lettres». Pour quelques centaines d'euros par mois, il est possible d'acquérir une adresse et une entreprise déclarée en Slovaquie, Pologne, Hongrie, etc. Pour quelques euros de plus, un petit bureau et un-e «employé-e» peuvent être mis-e à disposition.

L'entrée en Europe de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007 aggrave encore la situation. La Roumanie n'obtient toutefois pas la pleine reconnaissance de la liberté de circulation. Plusieurs États membres (dont le Belgique) décident en effet d'imposer des restrictions allant de deux à sept ans afin de limiter l'impact sur leur marché du travail. Mais tous les pays

n'imposent pas ces restrictions, c'est le cas de la Slovaquie et de la Pologne. À partir de 2008, de nombreux chauffeurs roumains vont alors travailler pour les filiales d'entreprises d'Europe de l'Ouest situées dans ces mêmes pays et ainsi circuler sur nos routes.

À partir de 2010, la problématique du dumping social s'amplifie encore. Les «véritables» entreprises d'Europe de l'Est se rendent compte que les entreprises d'Europe de l'Ouest utilisent les chauffeurs de l'Est pour augmenter leurs bénéfices et gagner des parts de marché. Pour quelle raison ne pourraient-elles pas elles aussi profiter de la situation ? Apparaissent alors des entreprises exclusivement installées dans ces pays. Elles visent à prendre des parts de marché en Europe de l'Ouest et à s'attaquer ainsi aux marchés nationaux et transfrontaliers.

Défaite de Visegrád

Sous l'égide des pays de Visegrád (Pologne, Hongrie, République tchèque et Slovaquie), un bloc de pays de l'Est

et d'Europe Centrale va s'atteler à défendre une libéralisation complète du transport routier en Europe, c'est-à-dire une Europe sans règles.

Ces pays vont bientôt obtenir un soutien de poids en la personne de Siim Kallas. De 2010 à 2014, cet Estonien officie comme commissaire européen au transport et comme vice-président de la Commission européenne. Son intention de libéraliser davantage le secteur des transports routiers est claire. Au début 2013, il déclare : «Les restrictions actuelles au cabotage¹ vont à l'encontre du marché unique européen». Les conséquences de sa réflexion politique sont faciles à entrevoir. Les transporteurs des pays d'Europe de l'Ouest respectueux des règles n'effectuent quasiment plus de transports internationaux longue distance, ce marché ayant été gagné par les entreprises d'Europe de l'Est ou par les filiales est-européennes des entreprises d'Europe de l'Ouest, vu les disparités de conditions de travail. En abolissant les limites du cabotage, les entreprises nationales de l'Europe de l'Ouest respectant les règles perdent un grand nombre de contrats sur leurs propres marchés, car leurs concurrents de l'Est offrent les services à un prix inférieur.



En Belgique, pas moins de 7.000 camions lituaniens circulent chaque jour sur nos routes. Dumping social et traite d'êtres humains se cachent souvent derrière cette réalité dénoncée à maintes reprises par la CSC Transcom.

Face à la volonté de Siim Kallas de réformer la législation en vue de libéraliser le transport routier, la Fédération européenne des Travailleurs du Transport, réagit en impliquant les représentants des employeurs européens du transport routier. Une réponse commune va alors pouvoir être élaborée au sein du dialogue social sectoriel européen du transport routier. En décembre 2012, les partenaires sociaux européens du secteur créent l'évènement en adressant une déclaration commune qui va avoir un impact à tous les étages des institutions européennes. Ils déclarent que les conditions ne sont pas réunies pour permettre l'ouverture du marché du transport routier de marchandises en Europe. Sans réponse significative de la part de Siim Kallas et de la Commission, en février 2013, les partenaires sociaux proposent un ensemble de mesures: «pas d'ouverture du cabotage, des contrôles plus efficaces et une feuille de route contraignante pour plus d'harmonisation». De plus en plus de pays décident de suivre la position des partenaires sociaux.

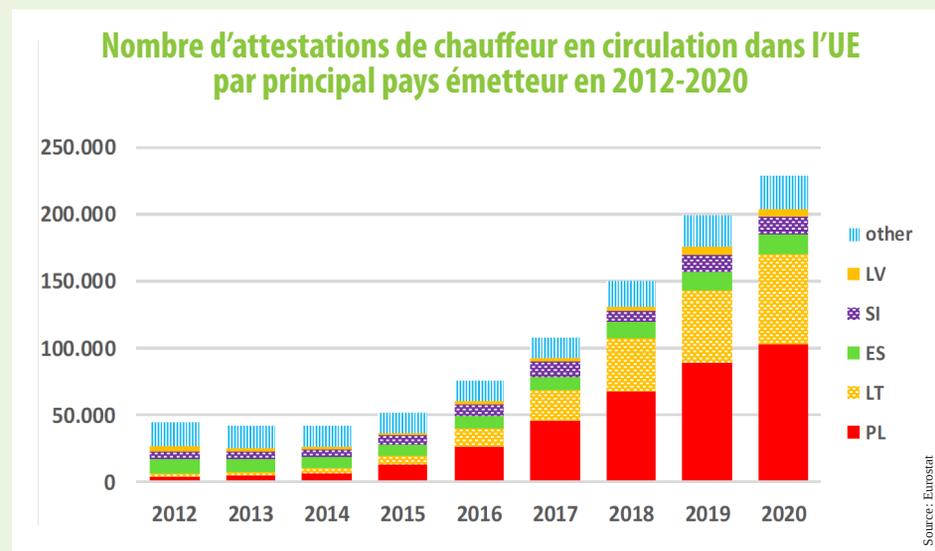
En mai 2013, face à cette situation, Siim Kallas bat en retraite et renonce à présenter sa proposition.

Dérégulation

Le dumping social ne s'est pas pour autant arrêté. Au contraire. Des centaines de milliers de chauffeurs des pays de l'Est travaillent désormais en Europe de l'Ouest aux conditions de l'Est.

En Belgique, le secteur du transport routier a perdu en quelques années environ 20% de ses travailleurs sans voir se réduire le volume de postes de travail. En effet, ceux-ci sont occupés par des chauffeurs *low cost* sous l'égide d'entreprises belges, lituaniennes, polonaises, etc. qui opèrent elles-mêmes pour le compte de donneurs d'ordre, de commissionnaires de transport, de grandes enseignes de commerces ou de distribution d'Europe de l'Ouest.

Mais aujourd'hui, ce sont les Roumains et les Polonais qui s'inquiètent à leur tour de la concurrence déloyale et du dumping social émergeant sur leur



territoire, en raison de l'arrivée massive de chauffeurs de pays tiers (Ukrainiens, Biélorusses, Turcs, etc.). Depuis 2012, on assiste en effet à une nouvelle phase dans la mise en œuvre du dumping social. Elle concerne à ce jour 228.000 chauffeurs non européens, qui sillonnent les routes européennes comme de véritables esclaves, dans des conditions de travail inhumaines. Ils circulent grâce à une attestation de conducteur pour les non européens qu'un règlement européen a institué en 2002 et confirmé en 2009. En 2012, 44.316 attestations ont ainsi été délivrées pour les 28 pays considérés. Huit ans plus tard, ce ne sont pas moins de 228.054 attestations délivrées pour circuler dans ces mêmes pays (voir graphique ci-dessus). La Pologne et la Lituanie représentent à elles seules 75% de l'ensemble des attestations établies. En 2020, année de pandémie, celle-ci a délivré 29.604 attestations, la Pologne 67.359, la Slovaquie 15.072 et l'Espagne 10.890. Dans le même temps, les 28 pays ont délivré 143.258 attestations. Ces chauffeurs viennent entre autres de Biélorussie, d'Ukraine et du Kirghizistan.

En Belgique, environ 7.000 camions lituaniens, 23.000 camions polonais, 10.000 camions roumains et 4.000 camions bulgares² circulent quotidiennement sur le territoire. Cette situation cache de véritables «horreurs»: ainsi lors d'un contrôle effectué récemment, seuls trois des 32 poids lourds inspectés, c'est-à-dire moins de 10%, étaient en

ordre. Huit chauffeurs se trouvaient sur la route depuis plus de cinq semaines, ce qui est interdit par les règlements européens. De nombreux véhicules avaient des freins complètement usés ou d'autres problèmes techniques.

Libéralisation sauvage

Le 1^{er} janvier 1993 est une date à ne pas oublier. Elle marque le début de la libéralisation du transport routier international de marchandise pour le compte d'autrui. À partir de là, les frontières intra-européennes sont ouvertes, les camions ne sont plus contrôlés à leur entrée dans un pays de l'Union. Quant à la TVA, elle n'est plus acquittée aux postes de douane, mais mensuellement ou annuellement selon la taille de l'entreprise.

Malgré cette libéralisation, jusqu'en 2000, on ne parle que très peu de concurrence déloyale et de dumping social vu l'homogénéité des conditions sociales dans les quinze États membres. Certains problèmes liés à la directive «détachement» se posent déjà avec le Portugal et l'Espagne dans le secteur de la construction mais n'affectent pas encore le secteur routier. C'est à partir de 2004 et l'ouverture aux pays de l'Est que le secteur du transport routier sera touché par les problèmes de concurrence déloyale et de dumping social. Depuis lors, l'Europe n'arrive pas à résoudre cette problématique qui n'a fait qu'empirer pour prendre aujourd'hui une ampleur inquiétante.



Les écarts salariaux et sociaux entre les nouveaux et les anciens États membres sont très importants, sans parler des négociations collectives telles que nous les appliquons en Europe de l'Ouest (conventions collectives de travail, dialogue social, implication des partenaires sociaux dans différents organismes...). Celles-ci sont presque inexistantes dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est. Dans le transport routier, l'examen du prix de revient permet de comprendre ces différences. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le coût du personnel roulant est celui qui pèse le plus lourd dans le calcul du prix de revient. Cela vaut aussi pour le transport international. Or, selon une étude du Comité national routier de 2016 qui a établi le comparatif des conditions d'emploi et de rémunération des conducteurs internationaux en Europe, le coût kilométrique absolu du chauffeur routier à l'international diffère fortement entre les pays. Il est de 0,11 cents le kilomètre pour un Bulgare et de 0,48 cents le kilomètre pour un Belge. On comprend dès lors mieux la concurrence déloyale et le dumping social.

De plus, les taux de cotisations sociales employeurs sont variables d'un pays à l'autre. Ils s'échelonnent en Europe entre 12,7% et 51,6% nets de toute réduction. Ils s'avèrent donc quatre fois plus élevés entre les extrêmes, sans clivage Est-Ouest. Récemment, l'écart s'est creusé davantage avec une réduction en

Roumanie du taux de cotisations sociales employeurs passant de 20% à 2%.

L'hétérogénéité est accentuée par la dispersion des assiettes de cotisation. En effet, le salaire brut d'un chauffeur routier à l'international varie en Europe de 300€ à 3.300€ mensuels. Les éléments de salaire de tout type soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu peuvent être jusqu'à 11 fois plus élevés entre les deux extrêmes.

Il en résulte, si on considère les cotisations versées, un rapport de 1 à 24 entre les extrêmes. Concrètement, les cotisations employeurs coûtent 673€/an à un transporteur bulgare et 16.221€/an à un transporteur belge. Sur ce plan, le clivage Est-Ouest est flagrant.

Les éléments de rémunération non soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu sont généralisés en UE et maximisés dans les pays de l'Est et du Sud autour de 1.000€ net par mois de pleine activité. Ces primes comprennent principalement des indemnités de déplacement ainsi que d'autres avantages : bonus écoconduite en Hongrie, prime internationale et indemnités de fin de semaine au Portugal, prime de fin de contrat en Italie. Non soumis aux cotisations sociales, ces compléments de salaires ne sont versés que lors des mois d'activité. Au total, ils pèsent 10 à 76% dans le revenu complet annuel d'un chauffeur. En résumé, le coût complet annuel d'un chauffeur routier à l'international s'éche-

lonne entre 16.000€ pour un transporteur bulgare et 56.000€ pour un transporteur belge. Un rapport de quasi 1 à 4!

La bataille du dumping social

En 2015 après des années de combat syndical et d'interventions au niveau national et européen, le président de la Commission européenne (CE) Jean-Claude Juncker a proposé d'élaborer un ensemble de nouveaux accords visant d'une part à combattre la concurrence déloyale et le dumping social dans le secteur, d'autre part à améliorer les conditions de travail et de vie des chauffeurs de bus, d'autocars et de camions. Il faudra attendre mai 2017 pour que la CE projette de modifier trois actes législatifs comportant l'amendement de plusieurs directives et règlements. La proposition de départ est fort ambiguë et à vrai dire vise plus à libéraliser le transport qu'à combattre le dumping social.

Finalement, après quinze années de combat syndical et trois d'après négociations entre le Parlement, la Commission et le Conseil des ministres de l'UE, ponctuées de nombreuses actions syndicales aux niveaux national et européen, le « Paquet Mobilité » est adopté le 31 juillet 2020. Les premières mesures deviennent effectives le 20 août 2020. L'entrée en vigueur des dispositions va s'étaler jusqu'au 1^{er} juillet 2026. Parmi les mesures du « paquet mobilité », on peut citer :

- l'interdiction aux chauffeurs de passer des mois hors de chez eux et dormir dans leur camion le week-end ;
- le retour obligatoire du chauffeur à son domicile ou au siège de l'établissement toutes les trois ou quatre semaines à partir du 20 août 2020. Par exemple, toutes les quatre semaines, 103.000 conducteurs non européens doivent rentrer en Pologne et 67.000 en Lituanie où ils doivent avoir un endroit pour se reposer ;
- le retour obligatoire du véhicule dans le pays d'origine toutes les huit semaines ;
- l'interdiction du repos hebdomadaire normal dans le véhicule à partir du 20 août 2020 ;

Indices du prix de revient au 1^{er} août 2021

Part relative des rubriques du prix de revient au 1^{er} août 2021

RUBRIQUES	TRANSPORT NATIONAL	
	Messagerie	général
Carburant	14,98 %	20,41 %
Pneumatiques	1,13 %	2,41 %
Réparation, révision, entretien	2,56 %	3,03 %
Amortissement véhicule	7,47 %	8,75 %
Personnel roulant	43,46 %	36,16 %
Assurance véhicule	3,63 %	3,74 %
Assurance CMR/exploitation	0,43 %	0,89 %
Autres coûts directs véhicule	0,38 %	0,47 %
Financement	3,22 %	3,84 %
Frais généraux	11,35 %	9,34 %
Coûts spécifiques	6,35 %	6,80 %
Coût de congestion	5,05 %	4,17 %
	100 %	100 %

- la géolocalisation automatique du chauffeur et du véhicule toutes les trois heures de conduite par le système Galileo ;
- les camionnettes devront respecter les mêmes règles que les camions et comporter un tachygraphe intelligent ;
- l'enregistrement automatique du passage des frontières ;
- la chasse aux entreprises « boîte aux lettres ». S'établir dans un pays équivalent à avoir une activité substantielle dans celui-ci.

Bien entendu, il est aussi crucial de disposer d'une législation efficace que de veiller à son application. Un an après l'adoption du paquet mobilité, force est de constater que les chauffeurs continuent à dormir dans leur camion et que rares sont ceux qui retournent chez eux ou au siège de l'établissement comme leur impose la législation. De plus, les nouvelles mesures devant entrer en vigueur dans les prochains mois ont déjà du plomb dans l'aile. Il n'y a jamais eu autant d'infractions que depuis l'adoption de ces mesures.

Les moyens des ambitions

Si le « paquet mobilité » apporte une réponse au dumping social et à la fraude organisée, cela ne suffit pas. Il faut se donner les moyens d'opérer des contrôles. Quand des infractions sont établies, les chauffeurs sont souvent les seuls à en subir les conséquences. Exploités sans vergogne, ils sont sous-payés et menacés, alors que leurs entreprises continuent à frauder.

En Belgique et en Europe, il n'y a pas assez de coordination, de statistiques, de suivi des dossiers. Il manque cruellement d'un dispositif de lutte contre le dumping social dans le secteur. Peu de moyens sont dégagés à cet égard. Pourtant, deux contrôleurs, en Belgique, ont « récolté », en 2020, après un an de contrôle plus de 500.000 euros d'amendes. Il faut cesser de voir la répression comme une charge : elle représente un réel investissement tant en termes de bien-être social et de sécurité routière qu'en termes de financement

public (sécurité sociale, amélioration de l'infrastructure, Green Deal). En effet, si le prix du transport augmente, les chances de transfert modal et de multimodalité (moins de camions sur les routes) augmenteront en parallèle. Les chauffeurs pourront être mieux payés.

Bref, il faut investir dans l'humain, engager des centaines de contrôleurs qui coûteront nettement moins que ce qu'ils rapporteront à l'État.

Un élément de l'arrêt de la CJUE LAVAL du 18 décembre 2007 constitue un exemple de ce que nous attendons comme courage politique de la part de

réglementations ou des conventions collectives au sens belge du terme, c'est-à-dire formellement obligatoires.

Par ailleurs, si l'organisation syndicale est prête de son côté à mener des actions collectives pour lutter contre le dumping social, encore faut-il que la Belgique non seulement les soutienne, mais s'y associe afin de pouvoir réellement peser au niveau européen et ainsi faire des émules.

Concernant les attestations de conducteur, il ne sert à rien de vouloir modifier le règlement européen. Il faudrait de nombreuses années pour y arriver et l'issue en serait incertaine. La

« En Belgique et en Europe, il manque cruellement d'un dispositif de lutte contre le dumping social dans le secteur. »

nos décideurs politiques de Belgique. Le point 103 de l'arrêt (pp. 42-43) indique : « À cet égard, il y a lieu de relever que le droit de mener une action collective ayant pour but la protection des travailleurs de l'État d'accueil contre une éventuelle pratique de dumping social peut constituer une raison impérieuse d'intérêt général, au sens de la jurisprudence de la Cour, de nature à justifier, en principe, une restriction à l'une des libertés fondamentales garanties par le traité ». Il s'agit de la restriction à la libre circulation des biens et des personnes.

Si l'arrêt « Laval » est jusqu'à présent perçu négativement par les organisations syndicales, c'est parce que la CJUE a jugé illégale l'action de boycott menée par les syndicats suédois contre le dumping social d'une société de construction balte, car cette action visait l'application de normes sociales résultant d'accords entre employeurs et syndicats, mais non formalisées dans des

CSC-Transcom préconise l'introduction par la Commission européenne (acte délégué, comitologie³) d'une règle fixant à 5% maximum le nombre d'attestations de conducteurs non européens qu'un État membre peut délivrer par rapport à son nombre de conducteurs routiers nationaux. En parallèle, il faudrait ouvrir des enquêtes à tous les niveaux de pouvoir (nationaux, européens et internationaux) pour déterminer ce qui se passe réellement avec ces attestations. #

(*) Responsable général transport routier de la CSC

1. En 1993, un règlement introduit le cabotage routier avec autorisation et à partir du 30 juin 1998, l'activité de cabotage est totalement libéralisée, tout en maintenant le caractère temporaire de l'activité. Il faudra attendre 2009 pour que la notion de cabotage général soit abandonnée au profit de la formule plus restrictive de cabotage consécutif (trois opérations de cabotage autorisées dans les sept jours suivant un trajet international vers le pays d'accueil du cabotage).

2. Données fournies par VIA PASS.

3. La comitologie s'applique lorsque des compétences d'exécution sont conférées à la Commission dans le texte d'un acte législatif.

Pour aller plus loin :

1) **Laisves TV investigation, « Lorry Slaves, Immigrant Exploitation in Lithuania, avril 2021.**

Ce reportage lituanien met en lumière les conditions de travail inhumaines des chauffeurs non européens. Voir : <https://www.youtube.com/watch?v=srqrEQU6B8A&list=PL6qUeyPh-T2KaD53T5ysNjndk2sKnibz>

2) **RTBF, « #Investigation : transport routier, entre dumping social, manque de contrôles et traite d'être humain », 5 mai 2021.** Ce reportage permet de comprendre les mécanismes de dumping social.

Voir : https://www.rtb.be/info/dossier/investigation/detail_transport-routier-entre-dumping-social-manque-de-controles-et-traite-d-etre-humain?id=10753761

Belgique

Les Gilets jaunes : une nouvelle époque du mouvement social ?

> Yvette NDAYISHIMIYE (*)

Le mouvement des Gilets jaunes (GJ) a émergé en Belgique en 2018 comme une nouvelle forme de contestation sociale. Peut-il pour autant être qualifié de mouvement social ? Et dans quelle mesure ses revendications indiquent-elles un changement dans la manière de pratiquer la politique ? Après avoir rappelé le contexte d'apparition du mouvement des Gilets jaunes en Belgique et mis en évidence ses liens avec le monde syndical, cet article tente d'élucider ces questionnements à la lumière de théories établies sur les mouvements sociaux¹.

Le mouvement belge des GJ doit être compris comme un prolongement du mouvement français du même nom : il en est une répercussion². En France, la contestation apparaît en mai 2018, en réaction à l'annonce de la hausse du prix des carburants. Au départ d'une pétition recueillant plus de 1.250.000 signatures³, il prend une nouvelle tournure en novembre 2018 avec le premier blocage du réseau routier. Suivront d'autres événements similaires à travers le pays⁴. Entre novembre et décembre, le mouvement des GJ se développe de manière décentralisée et les blocages se multiplient⁵. Relayé par les médias, le mouvement prend de plus en plus d'ampleur.

Cet ensemble d'événements déclenche la lutte en Belgique⁶. Sur le terrain, les premières actions visibles des GJ belges ont lieu le 16 novembre. Mais, dès octobre, un groupe «Grève générale contre le gouvernement» est créé sur Facebook et atteint rapidement 60.000 membres : il constitue l'une des sources du mouvement naissant⁷. La protestation connaît un fort impact en Belgique francophone (Wallonie et Région bruxelloise)⁸.

Qui sont les Gilets jaunes belges ?

Les GJ belges sont le plus souvent des personnes dépolitisées. Thomas Benoussaid décrit une grande diversité de profils⁹ – ouvrier·ères, employé·es des services publics, routier·ères, petits indépendant·es, chômeur·ses, allocataires du CPAS, allocataires d'un revenu d'invalidité, retraité·es, etc. – principalement issus des milieux ruraux et périurbains, où la voiture reste une nécessité. Le mouvement en Belgique, qui est quasi exclusivement franco-

phone, se situe à cet égard dans le sillage de la France¹⁰.

Les principales revendications du mouvement portent en effet d'abord sur l'augmentation des taxes sur les carburants. Par la suite, les GJ belges ont fait émerger d'autres problématiques, liées à la politique, aux banques ou aux médias. Ainsi, fin novembre 2018, on voit apparaître une série de revendications «allant de la démission du gouvernement à la suppression des taxes sur le carburant en passant par l'augmentation de l'offre de service de la SNCB, la nationalisation des parcs immobiliers inoccupés, la confiscation de la fortune des fraudeurs fiscaux, le développement des potagers urbains et la publication des archives de la Sureté de l'État»¹¹. Pour

« Les Gilets jaunes belges sont le plus souvent des personnes dépolitisées. »

autant, la centralisation de la communication et la réflexion stratégique collective entre les différents groupes locaux font gravement défaut.

Un autre sujet fréquemment évoqué est le ressentiment vis-à-vis des grandes entreprises et des multinationales, dont le faible niveau d'imposition est perçu comme une injustice. Les GJ dénoncent plus généralement une corruption à tous les niveaux de pouvoir. Enfin et surtout, ils dénoncent un quotidien fait de souffrances et de paupérisation. On peut considérer que cette multiplicité de revendications, l'absence de structuration hiérarchique et de réflexion stratégique collective ont eu raison de lui¹².

1. L'analyse proposée est issue d'un mémoire réalisé en 2020-2021 dans le cadre d'une formation à la FOPES.

2. I. GRACOS, «Grèves et conflictualité sociale en 2018, Mobilisations transversales», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2019, 2423, p. 4.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. T. BENOUSSAID, A. SCALLIET, C. VAN TICHELEN, J. VERHOEVEN, B. WATHELET, «Éléments d'analyse du mouvement des Gilets jaunes en Belgique», *Collectif LEA*, 2020, p. 4-5.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*, p. 5.

8. I. GRACOS, art. cit., p. 5.

9. T. BENOUSSAID, A. SCALLIET, C. VAN TICHELEN, J. VERHOEVEN, B. WATHELET, art. cit.

10. *Ibid.*, p. 4-5.

11. R. MAES, «Gilets jaunes et mayonnaise analytique», *La Revue nouvelle*, 2019, n° 5, p. 11-12.

12. T. BENOUSSAID, A. SCALLIET, C. VAN TICHELEN, J. VERHOEVEN, B. WATHELET, art. cit., p. 7.

Face à la représentation syndicale

Au sortir des deux guerres mondiales, le mouvement syndical belge a œuvré à la construction d'un système de concertation sociale¹³ capable d'améliorer la condition des travailleurs et de réduire les inégalités sociales¹⁴. Ce processus a culminé dans les années septante : le taux de syndicalisation augmente alors en raison de l'affiliation des employé-es, des agent-es des services publics et des chômeur-ses¹⁵. Mais cette époque semble révolue. De fait, les GJ estiment aujourd'hui que les syndicats ne peuvent plus canaliser les colères des travailleur-ses. Ils dénoncent l'affaiblissement de l'appareil syndical dans le rapport de force institutionnel, son corporatisme ainsi que son absence lors de leurs actions. Ils souhaiteraient en somme que les syndicats adoptent une ligne plus radicale et combative plutôt que de cultiver leurs accointances avec certains partis politiques. Du côté syndical, la prudence est d'abord de mise : le mouvement est considéré comme un intrus dans le champ politique. En outre, des suspicions de racisme et de populisme l'entachent. Néanmoins, au fil du temps, les revendications des GJ sont davantage partagées par les syndicats, surtout lorsqu'elles concernent le pouvoir d'achat et la justice fiscale¹⁶. Robert Verteneuil (FGTB) déclare par exemple que les GJ « disent exactement la même chose que nous » sur ces deux points et il les assure donc d'un « soutien total »¹⁷. En outre, le mouvement des GJ a suscité une réflexion critique au sein des organisations syndicales sur leurs propres pratiques, notamment sur leur manière de construire la résistance ou de consulter la base¹⁸.

Enfin, certains estiment que l'émergence des GJ s'explique par le manque d'écoute du gouvernement à l'égard des syndicats.

Qu'est-ce un mouvement social ?

Selon le sociologue Alain Touraine, qui interroge les caractéristiques du mouvement social au sein des sociétés postindustrielles¹⁹, un mouvement social conjoint trois éléments : une identité et des intérêts propres que l'on défend, un adversaire contre lequel on lutte, une vision commune partagée par le mouvement et par son adversaire. Le mouvement social se définit donc par une action collective consciente et organisée et à travers un acteur de classe qui défend ses intérêts propres et lutte contre un adversaire identifié, en vue de procéder à un changement dans la société²⁰.

D'après François Dubet, le régime des inégalités, désormais multipliées et individualisées, consti-

En Belgique, les Gilets jaunes dénoncent l'appauvrissement, les injustices mais aussi les dysfonctionnements politiques et démocratiques.



tue aujourd'hui un élément central lors de l'analyse d'un nouveau mouvement social. Pour l'auteur, il ne faut pas seulement s'intéresser à l'amplitude des inégalités, mais aussi à leur nature et à la manière dont elles sont vécues²¹. Dans ce cadre, on dira par exemple que l'une des conséquences des révolutions industrielles a été l'instauration d'un nouveau régime d'inégalités, celui des classes sociales, prolétaires contre capitalistes : la position dans la division du travail remplace ainsi le rang dû à la naissance, inégalité typique de l'Ancien Régime²².

Or, aujourd'hui, les inégalités perçues s'individualisent et se multiplient en fonction de divers facteurs : l'activité professionnelle, l'âge, le sexe, les origines, les appartenances religieuses, les handicaps, etc.²³ Elles s'évaluent donc selon de multiples critères tels que le revenu, le patrimoine, la consommation, la santé, l'accès aux études, etc.²⁴ ; aussi les individus, confrontés à plusieurs registres d'inégalités, se définissent-ils comme égaux ou inégaux en fonction de leur situation, de leur identité, de leur parcours, ou de leur milieu de vie²⁵. Bref, les inégalités ne sont plus vécues au sein de classes sociales homogènes et dans des conditions de vie communes. Par la suite, on ne cherche plus à réduire les inégalités de classes, mais à atteindre ce que l'on nomme désormais l'égalité des chances : on n'est plus exploité, mais discriminé ; on ne parle plus de la « bourgeoisie » et de la « classe ouvrière », mais des « riches » et des « pauvres »²⁶. D'où une importante conséquence : on fait état d'un sentiment de frustration et d'injustice, mais sans désigner d'adversaires (le capitaliste, le patron) contre qui retourner sa colère, mais avec lequel, aussi, négocier.

Tel est le tableau politique actuel : les syndicats peinent à transformer les colères, souffrances et indignations en revendications de classe. Certes,

13. *Ibid.*, p. 8

14. T. MANSOURI, « Évolution du pouvoir d'influence des syndicats en Belgique », mémoire de Master en sciences du travail, 2019, Louvain-La-Neuve : UCL-FOPES.

15. J. FANIEL, K. VANDAELE, « Implantation syndicale et taux de syndicalisation », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2012, n° 2146-2147.

16. *Ibid.*, p. 54.

17. *Ibid.*

18. J. TAMELLINI (2019). *Tous les indicateurs sont au rouge*, Social, 2019, p. 1.

19. P. LEBEL, « Alain Touraine - Des mouvements sociaux à l'acteur », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, 2013, n° 3, p. 25.

20. J. VAILLANCOURT, « Mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux : l'approche d'Alain Touraine », *Cahier de recherche sociologique*, 1991, n° 17, p. 4-11.

21. F. DUBET, *Le temps des passions tristes : inégalités et populisme*, Paris, Seuil, 2019, p. 7-11.

22. *Ibid.*, p. 16-17.

23. *Ibid.*, p. 31.

24. *Ibid.*, p. 33.

25. *Ibid.*, p. 43.

26. *Ibid.*, p. 3-7.

en Belgique, les corps intermédiaires continuent de jouer un rôle relativement important—on pense au fameux « compromis à la belge », qui vise à résoudre pacifiquement les tensions par la négociation, notamment dans les relations de travail. Le ressentiment, la frustration, et parfois la haine s'aggravent, mais ne se transforment plus en conscience de classe et en programmes politiques²⁷.

C'est dans ce cadre qu'il faut envisager le mouvement des GJ : celui-ci met au jour les dysfonctionnements sociaux, politiques, économiques et finalement existentiels dus à quarante ans de gestion politique néolibérale en Europe. En ce sens, il a permis une re-politisation des débats²⁸. Reste à voir si on peut pour autant interpréter cet événement en termes de mouvement social. Pour tenter de répondre à cette question, je vais mettre en paral-

L'absence de structuration ne permet pas l'émergence d'un porte-parole ni, *a fortiori*, la création d'un mouvement politique à l'identité précise. Les GJ rejoignent les ronds-points avec des idées très différentes, sans parfois savoir ce qu'ils revendiquent ; les entretiens ont montré que certains d'entre eux vivent une situation socio-économique très difficile tandis que d'autres sont là simplement en soutien : bref, l'identité du mouvement est faible. À la question « au nom de qui parlez-vous ? », les réponses sont variées, indice supplémentaire de l'absence d'identité commune, même si certains disent partager une même situation socio-économique. Ces propos montrent au total la présence de quelques « identités sectorielles » (par sous-ensembles), mais pas celle d'une identité « réellement commune » (en dehors de l'addition de protestations).

Dans leurs propos, les GJ évoquent plusieurs adversaires : colère, frustration voire paranoïa ne permettent donc pas de cibler un adversaire commun avec lequel entrer en conflit, mais aussi négocier. Les adversaires les plus cités sont : le « système » (concept vague), les gouvernements, les médias, les parlements, les « décideurs », etc. Autant de propos qui témoignent d'une profonde désorientation politique : « On ne sait pas où aller, à quelle sonnette sonner pour dire ce qu'on a à dire »³⁰.

À partir d'inégalités vécues individuellement émergent forcément une foule de propositions différentes, voire divergentes. Tensions et rivalités impliquent finalement l'impossibilité de formuler un projet commun. On constate à partir de leurs discours que les GJ ne sont pas prêts à former un mouvement ou un parti politique dans un but de négociation ni, au fond, de formuler une revendication vraiment concrète. Aussi ne sont-ils pas parvenus jusqu'à présent à imposer un rapport de force qui amènerait l'adversaire à discuter. Il reste vrai que « le soulèvement ne pourra aboutir à des résultats que si le mouvement constitue une force politique capable de plier l'adversaire vers la négociation. »³¹

Le mouvement des GJ ne constitue dès lors pas un mouvement social au sens classique du terme. Il n'a ni identité, ni d'adversaires communs, ni contre-projet concret. Mais c'est peut-être aussi que l'expérience des GJ vaut pour symptôme d'une autre manière de faire la politique, au sein d'une nouvelle époque. Il a de fait réussi à mobiliser des gens dénués d'expérience politique, qui ne se connaissaient pas, mais qui ont malgré tout mis en place des actions collectives dans le cadre d'une véritable lutte politique d'intensité haute. C'est pourquoi le mouvement des Gilets jaunes éclairera peut-être la signification d'autres mouvements politiques, encore à venir. #

(*) Ancienne étudiante FOPES



© Thomas Bresson

èle ces concepts théoriques et un certain nombre de propos que j'ai recueillis lors d'une enquête auprès de sept personnes ayant participé aux manifestations des GJ en Belgique²⁹.

Gilets jaunes : une nouvelle époque du mouvement social ?

À écouter la parole des GJ, les inégalités sont abordées d'un point de vue étroitement individuel et en termes d'égalité des chances, de discrimination (non d'exploitation) : ils affirment avoir subi des inégalités au niveau scolaire, ou de la santé, qui, aujourd'hui, se sont aggravées—d'où l'accès à des emplois insignifiants, ou précaires, et mal payés. Pour autant, la multiplication des inégalités va de pair avec leur individualisation : chacun a son parcours et ses revendications. D'autre part, les GJ cherchent l'origine du conflit à tous les niveaux, mais sans jamais désigner un adversaire de classe. Néanmoins, le cours de la lutte collective a permis à des gens qui ne se connaissaient pas de se coordonner, en découvrant peu à peu une intention commune. Et si plusieurs propositions ont été avancées, il a été toutefois difficile de les transformer en programme concret. Peut-être la défiance envers les corps intermédiaires se retourne-t-elle ici contre le GJ.

27. *Ibid.*, p. 12-13.

28. C. GOBIN, « Gilets jaunes : le retour de la démocratie ? », *Politique*, 2019, n° 8, p. 87-90.

29. Leur âge oscille entre 38 ans et 62 ans : il s'agit d'une femme au chômage, d'un pensionné, d'un indépendant, d'un travailleur, d'une personne invalide, d'un ouvrier et d'un fonctionnaire.

30. Propos de GJ. Milat.

31. S. PIECZYNSKI, « Gilets jaunes et récits de l'insurrection : quelles conséquences en Belgique ? » *La Libre*, 30/12/2018, [En ligne] <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2018/12/30/gilets-jaunes-et-recits-de-linsurrection-quelles-consequences-en-belgique-6JHDFX516BADDP4ENNJJPRZC2U/> (consulté le 29/8/21).



INTERVIEW



Christine STEINBACH

Directrice CIEP et FTU

Muriel RUOL

Conseillère au service d'étude de la CSC

K. VAN DEN BROECK et S. WINTERS, *Denksporen voor een meer rechtvaardige vastgoedfiscaliteit. Onderzoek in opdracht van ACV– NBB Mecenaat, HIVA-KU Leuven, 2017. Synthèse disponible en français: Pistes de réflexion pour une fiscalité du logement (plus) juste.*

Fiscalité immobilière : un instrument pour la justice sociale ?

Depuis la dernière réforme de l'État, les Régions sont dotées de nombreux nouveaux outils fiscaux, notamment en matière de fiscalité immobilière. Les réformes empruntées par les gouvernements régionaux diffèrent, tout comme leur rythme d'exécution. Du côté wallon, la réforme annoncée du précompte immobilier est toujours dans les cartons même si les orientations ont déjà été annoncées. De ce que l'on sait à ce stade, que peut-on tirer comme enseignements en termes de justice sociale, d'accès au logement, mais aussi de cohérence d'ensemble ? Éclairage.

Quels sont les grands changements en matière de fiscalité immobilière ?

Muriel Ruol (M.R.) Parmi les leviers dont disposent désormais les Régions pour mener une fiscalité immobilière, on peut citer le précompte immobilier, les droits d'enregistrement, ainsi que le « chèque-habitat » qui a remplacé le dispositif fédéral du « bonus-logement¹ ».

Dans ce contexte, chaque Région a emprunté des trajectoires différentes pour mener sa propre politique de logement. La Flandre et la Région bruxelloise par exemple ont opté pour la suppression pure et simple du bonus logement jugé trop cher pour la collectivité et qui, dans les faits, bénéficiait surtout aux hauts revenus. Dans le même temps, ces deux Régions ont initié de fortes réductions des droits d'enregistrement. L'idée est de promouvoir l'accès à la propriété plutôt que la possession en tant que telle. Du côté wallon, on a préféré réformer le « bonus-logement » et le remplacer par un « chèque-habitat ». L'idée était de réviser les montants et les critères de cette déduction fiscale afin de rendre le dispositif plus favorable aux ménages plus modestes. Une baisse des droits d'enregistrement est aussi dans les cartons, ainsi que l'idée d'une base alternative pour le précompte immobilier afin de remplacer la référence au revenu cadastral devenu obsolète.

Ces changements posent la question de la cohérence globale...

Christine Steinbach (C.S.) En effet, la fiscalité immobilière est un chantier de longue date assez complexe à comprendre pour de nombreux citoyens et citoyennes. La compétence est répartie sur plusieurs niveaux de pouvoir et les réformes qui ont transféré les compétences vers les Régions se sont faites progressivement avec des degrés d'avancement différents selon les Régions. Il y a donc un enjeu de cohérence interrégionale et intrafédérale au sein de la Belgique pour un prochain chantier de réforme.

M.R. De nouvelles distorsions sont apparues à la suite des réformes engrangées. À Bruxelles par exemple, la régionalisation de la fiscalité immobilière a conduit à la suppression des avantages régionaux pour l'habitation propre alors qu'au niveau fédéral, les avantages pour des résidences secondaires ont été maintenus. On se retrouve donc dans une situation où les propriétaires de résidences secondaires sont avantagés alors que les propriétaires d'habitations propres ne le sont plus. Au niveau de la Wallonie, on peut aussi relever certaines incohérences du même ordre. Tout cela pousse à porter une réflexion sur la cohérence entre les différents niveaux de pouvoir. D'autres situations d'inégalités existent notamment du point de vue de la taxation

1. Le bonus logement permettait de déduire fiscalement de l'impôt sur le revenu la charge des emprunts hypothécaires.



À Bruxelles, le bonus logement a été supprimé au profit d'une diminution des droits d'enregistrement.

des immeubles situés à l'étranger (imposés sur base des loyers réels) et ceux situés en Belgique (taxés sur base du revenu cadastral), cette fois à la défaveur des immeubles situés à l'étranger.

La question du traitement analogue des droits de donation et des droits de succession² est un autre aspect de la fiscalité immobilière qui gagnerait à être mis en cohérence. Mais de ce point de vue-là, la situation semble prise en main par les Régions. Un ajustement a eu lieu en Flandre et est en cours en Wallonie.

Quels sont les grands leviers de la fiscalité immobilière pour plus de justice fiscale ?

M.R. Un des principaux leviers de la justice fiscale est la progressivité de l'impôt. Or, pour atteindre une réelle progressivité de l'impôt, il faut diminuer le nombre de niches fiscales, car celles-ci bénéficient généralement davantage aux plus hauts revenus. C'est une direction que Bruxelles a choisie de prendre en supprimant le bonus logement par exemple.

Il faudrait aussi aller vers une majoration de l'imposition des revenus du patrimoine notamment via le précompte immobilier. Actuellement, la base de calcul du précompte immobilier est inéquitable³. Les Régions ne peuvent cependant pas actualiser le revenu cadastral. Mais elles peuvent par contre choisir une base alternative pour le calcul du précompte immobilier. C'est ce qui est annoncé dans la réforme du côté wallon. Dans la recherche de cette base alternative au revenu cadastral, il serait dès lors opportun de trou-

ver une base qui soit plus proche de la réalité. Une autre clef de la justice fiscale se situe au niveau fédéral. Rappelons que, pour le Moc, comme pour la majorité des associations actrices dans le droit au logement, il faut imposer les loyers réellement perçus, déduction faite des travaux effectivement réalisés.

Une baisse des droits d'enregistrement est une autre piste à creuser. On dit souvent que les revenus du capital ne sont pas tellement taxés en Belgique. Cette affirmation est à nuancer. Elle est vraie en ce qui concerne la taxation sur la propriété. Par contre, elle ne l'est pas pour les transactions qui sont quant à elles souvent fortement taxées. Il a un enjeu d'équilibre à trouver parce que des droits d'enregistrement élevés peuvent constituer une barrière pour l'accès à la propriété pour de jeunes ménages surtout dans un contexte où les banques ne peuvent plus prêter 100 % de la somme nécessaire pour réaliser son projet.

La question de la création d'un impôt sur le patrimoine immobilier se repose aussi. Mais à quel niveau de pouvoir le mettre ? Pour le Conseil de la fiscalité wallon cela doit s'envisager au niveau fédéral et idéalement au niveau européen. Reste la difficulté de la mise en œuvre...

Mettre en place une taxe sur les plus-values immobilières est une autre piste à explorer surtout quand on sait que la Belgique figure parmi les rares pays européens à ne pas y recourir et que selon une estimation de Joseph Pacolet reprise dans l'étude de HIVA⁴, les revenus peuvent fluctuer de 400 millions d'euros pour la fourchette la plus basse à deux milliards par an, pour la fourchette la plus haute.

Enfin, un point moins débattu, mais qui mérite une attention concerne la taxation des terrains inoccupés.

Avoir accès à la propriété pour les revenus moyens est aussi une question de justice sociale ?

M.R. En effet. L'accès à la propriété est devenu nettement plus difficile ces dernières décennies pour les jeunes ménages même avec deux salaires. On assiste à une véritable érosion du pourcentage de personnes propriétaires en Belgique. Or être propriétaire de son logement reste une protection notamment pour les personnes pensionnées dont l'accès aux maisons de repos est parfois conditionné au fait d'être propriétaire. Il ne faut donc pas délaisser l'accès à la propriété. L'enjeu est aussi de casser la logique à l'œuvre de concentration de la propriété où des multipropriétaires prospèrent tandis que d'autres n'ont pas de quoi acquérir une habitation propre pour vivre.

2. Succession et donation concernent la transmission d'un patrimoine. La donation est réalisée de son vivant chez le notaire par une personne qui veut transmettre certains de ses biens. Le donataire peut être un parent en ligne directe (époux, cohabitants légaux, enfants), un frère, une sœur, une tante, un oncle, un neveu, une nièce ou un étranger. La succession ou l'héritage se fait quant à elle après le décès.

3. Il n'y a pas eu de péréquation depuis 1975. Certains précomptes ont été revus, et d'autres pas et les valeurs des immeubles ont évolué de manière très diverse.

4. K. VAN DEN BROECK et S. WINTER, *Pistes de réflexion pour une fiscalité du logement (plus) juste*, HIVA-KU Leuven, (2017)

Et puis, historiquement on a accepté un sous-financement des pensions parce que la population belge était majoritairement propriétaire. Et donc si on décide de ne plus soutenir la possibilité d'être propriétaire, il y a un risque d'appauvrir toute la population. Il ne faut pas piéger les gens qui ont suivi le modèle qu'on leur proposait et qui ont fait des sacrifices par leur travail et leur mode de vie pour rembourser leur logement.

Par ailleurs, face aux enjeux écologiques, aux évolutions démographiques et aux besoins sociétaux (plus de familles monoparentales, de personnes seules dans leur logement...), on a besoin de nouvelles constructions. Favoriser la construction de maisons neuves qui répondent aux normes écologiques peut aussi être une manière de répondre à ces enjeux collectifs.

C.S. L'accès à la propriété reste important pour les diverses raisons pointées. Ceci dit, on doit pouvoir creuser la question du «tout à la propriété privée» et des pistes comme celle proposée par les Community land trust de séparation du bâti et du sol me semblent intéressantes. Pourquoi devoir être aussi propriétaire du sol? Cela alourdit les crédits hypothécaires et empêche de contenir la montée des prix de l'immobilier. Aujourd'hui, la situation la plus confortable est d'être un riche locataire (pas de tracas sur l'avenir de sa maison, des entretiens et des travaux lourds à prévoir en fin de remboursement ou quand l'âge se fait sentir). Cela est particulièrement vrai avec la nouvelle donne qu'est l'enjeu écologique. La rénovation du parc immobilier wallon va coûter 61 milliards d'euros d'ici à 2050. La maison rêvée par de nombreuses personnes risque de devenir dans les faits un terrible poids pour un nombre croissant de la population, y compris pour des ménages plus aisés. C'est là un enjeu collectif. À cela, il faut ajouter les évolutions de nos modes de vie au sein desquels la mobilité est devenue plus importante qu'elle soit sociale, familiale ou professionnelle. Et enfin, une des raisons pour lesquelles il est tellement vital d'être propriétaire est que le marché locatif n'est pas encadré. On a régulièrement des hausses immobilières et on ne parvient pas à les contenir, car nous n'avons pas d'instrument pour le faire. Même les grilles régionales des loyers, qui ne sont qu'indicatives, reposent sur les valeurs du marché. Et donc être locataire constitue un risque terrible d'appauvrissement. Mais on pourrait penser cela autrement... Le modèle suédois a longtemps été un exemple intéressant, malheureusement battu en brèche par l'UE: on ne pouvait pas exiger de loyer privé supérieur à plus de 5 % du loyer social. Le résultat est que les gens peuvent se loger et ne s'appauvrissent pas. C'est un modèle gagnant même sur le plan économique.

Donc il faut soutenir l'accès à la propriété, mais cela ne doit pas être l'objectif unique et central. Il faut intégrer les nouveaux enjeux pour qu'il y ait un équilibre entre les deux voies possibles, car être locataire peut être aussi une facilité tant qu'il n'est pas synonyme d'appauvrissement.

Comment alors mieux soutenir la location ?

C.S. Lorsque la Région bruxelloise a réformé sa fiscalité, les acteurs du logement ont salué les progrès tout en soulignant qu'il manquait un volet important à cette réforme: un encadrement des loyers de nature à éviter que la hausse du PI ne se répercute pas sur les loyers (les revenus des bailleurs n'étant évidemment pas ceux des locataires). Des grilles indicatives ont été réalisées et c'est incontestablement un pas en avant. Bruxelles prévoit aussi l'instauration d'une commission locative que les locataires pourront saisir s'il-elles se sentent lésées. Mais pour que le dispositif soit efficace, il faut aussi décourager les hausses abusives par la taxation des loyers réels et réfléchir à des mesures adaptées en cas de surchauffe des prix et/ou de pénurie de logements accessibles. Dans ces situations, les locataires n'ont en effet pas de levier de pression.

“ Il faut soutenir les locataires qui ont un revenu trop bas par une allocation-loyer. ”

Et il faut soutenir les locataires qui ont un revenu trop bas par une allocation-loyer, en veillant à ce que cette aide ne pousse pas les loyers à la hausse. Une mesure existe déjà à Bruxelles.

M.R. C'est également prévu dans la DPR wallonne et le ministre Collignon prépare un projet. Dans le cadre de Get up Wallonia, un des volets du Plan de relance wallon, une subvention logement pour les locataires et les propriétaires a été suggérée, mais n'a finalement pas été reprise dans le rapport définitif. La question de l'équité entre propriétaire et locataire est pourtant essentielle pour mener une politique de logement juste. Encore faut-il que cette allocation-loyer soit suffisante. Pour l'aide aux propriétaires, rien que le chèque habitat wallon a coûté 591,17 millions d'euros en 2018. Il faut un rééquilibrage en faveur des locataires. #

Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT



Wallonie: www.rwdh.be
Bruxelles: www.rbdh.be



AU FIL DES PAGES

En partant de son expérience au cœur des territoires Warlpiri dans le désert central australien, Barbara Glowczewski a rédigé cet ouvrage avec le désir de redéfinir son engagement en tant qu'anthropologue mais aussi en tant que citoyenne. Elle y tisse une toile des résistances liées à la question des territoires mettant en évidence les transversalités planétaires ainsi que l'accélération du «téléscopage entre les urgences politiques et écologiques». Barbara Glowczewski dresse un portrait de luttes de défenses des territoires aux quatre coins de la planète et des relations qu'ils et elles ont tissées entre eux-elles, et les milieux dans lesquels ils et elles habitent. Ces différents combats contre les politiques extractivistes et post-coloniales mettent en évidence la nécessité de repenser nos relations avec la terre dans une optique qui ne soit plus ethnocentrée mais qui s'ouvrirait à d'autres façons de comprendre «les esprits de la terre, de l'eau et de l'air», qui «sont en colère lorsque les humains ne respectent pas certaines lois d'équilibre qui sont à la fois sociales, environnementales et cosmologiques». Black Lives Matter, Chamanes, Yézidis d'Irak, mouvements des droits de la terre en Bolivie, en Équateur, Indépendantistes de Polynésie: autant de stratégies de résistances mettant en avant les alliances pluriverses". L'auteure termine cet ouvrage en relatant son expérience à la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes, dont elle raconte la mobilisation et l'ingéniosité dans leur lutte pour un autre monde. Ces différentes initiatives laissent rêver à cet autre monde dans lequel on "prendrait soin des attachements locaux et transversaux avec le milieu et la mémoire vivante de la Terre", seule manière de prendre soin de nos existences humaines. #

RÉVEILLER
LES ESPRITS
DE LA TERRE

BARBARA
GLOWCZEWSKI

ÉDITIONS
DEHORS

Par Zoé MAUS

B. GLOWCZEWSKI, *Réveiller les esprits de la terre*, Éditions Dehors, 2021.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Nous vous en parlions dans une interview de Julia Steinberger en janvier 2020: depuis quelques années, l'urgence climatique se fait de plus en plus ressentir, au point de s'être immiscée dans notre quotidien. Plus un jour ne passe sans qu'on entende parler d'une nouvelle température record, d'incendies dévastateurs ou de précipitations extrêmes. La planète brûle et se noie en même temps. La Belgique n'échappe pas au phénomène, comme le montrent les inondations inédites qui ont touché la Wallonie. En effet, selon une étude menée par 39 chercheur·ses européen·nes, les inondations causées par les précipitations exceptionnelles qui ont frappé mi-juillet notre pays (mais aussi l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg) sont attribuables au changement climatique. Le sixième rapport du GIEC, paru début août, va dans le même sens et tire, une fois de plus, la sonnette d'alarme. Le rapport pointe l'homme comme principale cause de la transformation de la planète. Le GIEC alerte également sur le changement brutal et rapide du climat (le seuil critique des +1,5°C devrait être atteint d'ici 2030) et sur les conséquences irréversibles que cela pourrait entraîner. La Cop 26, qui a lieu en novembre en Écosse, permettra de faire le point sur la situation et d'évaluer les effets des réductions d'émission de CO₂ effectives promises par les pays qui se sont engagés à Paris lors de la Cop 21. Espérons que tout cela permettra à nos décideur·ses politiques de mettre en place des stratégies d'adaptation à court et long terme pour lutter contre le dérèglement climatique. #



GAVROCHE@MOC.BE

C'est la rentrée ! Après un été pourri (sans doute la phrase la plus ressassée ces derniers mois), on est presque content de voir septembre arriver. Mais qui dit rentrée, dit aussi marronnier. C'est de saison. Du côté français, on se demande une fois encore si les pauvres savent utiliser correctement leur allocation de rentrée scolaire. Ben oui, la soi-disant hausse des achats d'écrans plats en septembre... C'est sûrement eux ! Au passage, on se moque éperdument de ce que font les vingt personnes les plus riches de leur fortune, qui soit dit en passant a augmenté de 62 % en un an. C'est tellement plus «préoccupant» de savoir ce que font les pauvres de leur argent... En Belgique, ce sont les chômeurs de longue durée qui encaissent. Une autre forme de pauvres, finalement. Comme si les sanctions à leur égard n'existaient pas déjà... et comme si la sanction de ne pas avoir un travail à la hauteur de ses espérances n'était pas suffisante, GLB ne s'encombre pas de la vérité des faits. Tant qu'il peut faire parler de lui, c'est ça qui compte. À moins qu'il ne s'agisse de préparer le terrain en vue de futures économies pour renflouer les caisses de l'État ? En tout cas, il faudrait être «naïf ou aveugle» pour ne pas voir dans ces communications la mise en œuvre de stratégies politiques cherchant à séduire à bon compte un certain électorat... #

Comité de rédaction

M. BUCCI • D. DECOUX • A. ESTENNE • P. FELTESSE • J. GRAS • L. LAMBERT • P. LEDECC • A. MAIA • T. MIESSEN • V. ORUBA • P. PALSTERMAN • C. POLAIN • F. REMAN • C. STEINBACH • A. TRIGALET

Rédactrice en chef Stéphanie BAUDOT

Journaliste Élodie JIMÉNEZ ALBA

Photo Une © pexels-ingo-joseph

Site www.revue-democratie.be

E-mail democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél.: 02.246.38.43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Dominique DECOUX

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 – 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir **Démocratie**

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant

au 02.246.38.43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros)

ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention «DÉMOCRATIE».

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. Démocratie s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli. Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter: democratie@moc.be